

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

*Nous souhaitons que les entreprises, dans l'intérêt général, puissent se faire entendre de la même manière et à égalité. Bien entendu, nous privilégierons toujours la recherche d'un consensus. Les corps intermédiaires doivent retrouver leur place et leur efficacité. Nous restaurerons le dialogue social aujourd'hui disparu.*

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

*L'alternance est un mode d'apprentissage au plus près de l'entreprise absolument indispensable. Nous continuerons de le soutenir. Les aides seront maintenues.*

- 3.** **Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?**

*La formation est déterminante pour la compétitivité de nos entreprises et la valorisation des salariés. Des discussions seront rapidement engagées sur ces sujets avec les partenaires sociaux.*

**4.** Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

*Oui. Par ailleurs nous encouragerons une augmentation des salaires de 10% jusqu'à 3 smic pour les salariés, en exonérant les patrons de charges.*

**5.** L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...)?**

*Ces sujets, extrêmement sensibles et importants feront l'objet de négociations avec les corps intermédiaires. Bien entendu, tout sera mis en œuvre pour le redressement des comptes de la sécurité sociale sans prélèvements supplémentaires. A ce stade, pas de modification des délais de carence des arrêts de travail. En ce qui concerne les retraites, abrogation des dernières dispositions. Nous valoriserons les départs à la retraite des carrières longues.*

**6.** L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

*Un audit sera lancé sur ces sujets. Pour notre part nous sommes déterminés à relancer le dialogue social pour peu qu'il soit abordé par tous avec réalisme et sens des responsabilités. Bien entendu, les partenaires sociaux resteront des interlocuteurs incontournables.*

**7.** De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

| Oui.

**8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

| Oui

**9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

| Libérer l'entreprise d'un maximum de contraintes sera l'une de nos priorités. Nous voulons des entreprises dynamiques et « entrepreneuriales ». Oui au test TPE-PME

**10.** L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

*Dans toute la mesure du possible, nous donnerons la priorité à la commande publique aux TPE-PME. Nous travaillerons à la valorisation du local et des circuits courts.*

**11.** Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

*Une simplification des normes par un arrêt immédiat de la « surinterprétation » à laquelle nous assistons aujourd'hui. La transition écologique doit être un facteur de compétitivité et non une entrave au fonctionnement des TPE-PME.*

**12.** La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

*Oui après inventaire.*

**13.** Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

*Les travailleurs immigrés en situation régulière et respectueux de nos lois pourront sans aucune difficulté travailler sur notre sol. Nous lancerons cependant des mesures incitatives au recrutement d'une main-d'œuvre nationale.*

**14.** La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et

fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...)** ?

*Il s'agit d'un dossier extrêmement important et préoccupant auquel il est impossible de répondre en quelques mots. En tout état de cause, la politique du logement sera également l'une de nos priorités. En effet, nous manquons cruellement de logements particulièrement dans certaines régions. Nous reviendrons sur les dernières dispositions relatives aux performances énergétiques des habitations qui ne peuvent qu'aggraver cette situation.*

**15.** Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

*Là encore, un état des lieux s'impose. En concertation avec les différentes parties intéressées, nous verrons comment faire évoluer ces dispositifs qui, nous en convenons, ne donne pas toute satisfaction aujourd'hui.*

**16.** **Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?**

*Pour ce sujet comme pour beaucoup d'autres, la loi contient déjà de nombreuses dispositions permettant de lutter contre ce genre de pratiques. Avant d'envisager d'autres mesures éventuellement redondantes, nous appliquerons et ferons appliquer la loi.*